



## sommaire

le mot du maire

cadre de vie

la commune

événements

état civil

agenda

civisme

expression libre

informations pratiques

## le mot du Maire

### A Saint Martin, quoi de nouveau ?

A première vue, cette année, il ne s'est rien passé d'important.

Et pourtant je peux affirmer que les conditions de vie de notre commune se sont nettement améliorées.

Je me permets d'établir à ce sujet un rapide aperçu, ne mentionnant que l'essentiel :

Au milieu de l'année, après des mois de recherches, de comparaisons et de négociations, la Commune a acheté un tracteur, qui permet désormais de satisfaire à nos besoins essentiels.

Au cours de cette année, après des réflexions approfondies et parfois complexes, nous avons installé une signalisation appropriée améliorant dans des conditions appréciables la sécurité sur notre commune ; nous avons par ailleurs, avec la collaboration de l'agence des infrastructures départementales du Perche et particulièrement de Messieurs François Radigue et Denis Blondeau auxquels nous sommes très reconnaissants, implanté ou renouvelé les panneaux des limites, éventuellement modifiées, de notre commune.

Ces deux sujets sont développés par ailleurs dans ce bulletin à la rubrique de la commune.

Par ailleurs, à la suite d'une décision prise l'an dernier nous avons installé, au début de cette année, un fourneau à gaz important (dit aussi « piano ») et une hotte, ce matériel permettant d'améliorer considérablement la salle de réchauffement de notre salle des mariages et d'accueillir dans les meilleures conditions les habitants de Saint Martin mais aussi des hôtes de plus en plus nombreux.

Au cours de cette année, enfin, les habitants de notre commune ont été largement informés par un bulletin municipal très complet et encore amélioré par ses articles variés et par sa présentation remarquable, bulletin dont il importe de souligner qu'il est intégralement mis en page et imprimé au sein de notre commune.

J'ai souligné ici les améliorations essentielles qui ont été apportées cette année à notre commune mais je ne peux omettre deux éléments qui paraissent normaux à tous mais qui nécessitent des travaux importants et parfois quotidiens ; il s'agit du fleurissement et de la voirie ; grâce à ces travaux, par les efforts constants de notre agent communal, des commissions concernées et de la Communauté de communes, notre commune a été remarquablement entretenue et fait l'admiration de nombreux visiteurs.

Avant de clore ce « mot du maire » je tiens à faire mention d'un travail considérable qui a été effectué cette année par les secrétaires de mairie et par l'agent communal, travail obscur mais irremplaçable pour éviter de devoir recourir dans un avenir proche à un agrandissement coûteux et difficile du cimetière : il s'agit du recensement des tombes bénéficiant de concessions perpétuelles, pour envisager, avec l'accord des familles, la reprise ou la restauration de certaines d'entre elles. A l'issue de ces travaux il a été effectué à la fin du mois d'octobre 2010 un constat d'abandon dans lequel se trouvent certaines concessions, invitant les descendants ou successeurs, dans un délai de trois ans maximum de ce constat, à restaurer ces tombes ou à constater la reprise nécessaire de ces concessions, les restes devant alors être réinhumés dans l'ossuaire communal.

Voici, chers concitoyens, ce point effectué à la fin de cette année ; je ne peux achever ce petit « mot du maire » sans vous offrir dès à présent mes meilleurs vœux pour l'année 2011 et sans dire ma grande reconnaissance à mes adjoints, au Conseil Municipal tout entier et à notre personnel municipal pour le travail fait par les uns et les autres avec tant de conscience et de compétence au cours de cette année ; c'est ce travail de chacun qui nous permet de vivre au sein d'une commune heureuse et qui s'améliore d'année en année. **Luc de Romanet**

## cadre de vie

### réseau gérontologie .....au service des personnes âgées



Mis en place en février 2010, le réseau a pour mission de rassembler et coordonner tous les acteurs qui participent à la prise en charge de la personne âgée afin de la maintenir le plus longtemps possible à son domicile dans des conditions sanitaires et sociales optimales.

#### Définir une prise en charge globale (sanitaire et sociale)

Pour les personnes admises, les choses se déroulent en 4 temps :

- D'abord, la visite de l'infirmière coordinatrice à domicile pour expliquer le fonctionnement, si possible en présence de sa famille, recueillir l'accord de la personne, prendre connaissance de son environnement et évaluer des besoins des aidants ;
- Dans un second temps, le bilan social est initié par la coordinatrice du CLIC à la demande du réseau ;
- Dans un troisième temps, rendez-vous soit à l'hôpital de BELLEME, EHPAD de CETON ou BRETONCELLES (défini en fonction du lieu d'habitation de la personne et du médecin) pour une évaluation gériatrique (généraliste, neuropsychologue, kiné, infirmière) et, en fin de journée, synthèse des déficiences repérées : vue, audition, marche, troubles cognitifs... »
- Quatrième et dernière étape : la réunion de coordination sous la responsabilité du médecin traitant, au bureau du réseau, avec tous les acteurs professionnels intervenant déjà à domicile ou potentiels pour préparer le plan personnalisé d'intervention qui englobe soins et aides diverses. Cette rencontre permet à tous les acteurs de connaître la personne, sa situation, ses besoins et à chacun d'apporter son professionnalisme, ses compétences.

Les besoins sont évalués globalement (médico-sociale), les aides sont mieux adaptées, ce qui entraîne une augmentation des aides diverses : heures des aides à domicile, aides techniques, téléassistance, portage de repas, recours à l'hébergement temporaire, ...

Le plan est revu chaque année. Dans l'intervalle, il est suivi régulièrement auprès des professionnels, du bénéficiaire et de sa famille.

#### Aider et soulager l'entourage/aidant

« Nous recevons beaucoup d'appels de l'entourage de la personne aidée, de diverses natures, indique Diane YVON. Cela peut-être pour des renseignements administratifs aux familles/aidants qui s'inquiètent, s'angoissent de la situation évolutive de leur proche »

Les aidants peuvent être les conjoints mais aussi les enfants qui sont relativement jeunes (50-60 ans) encore impliqués dans une vie professionnelle et/ou habitent loin.

Du fait qu'ils aient « une référente », ils se sentent écoutés, soutenus et constatent un meilleur suivi. Ils se sentent davantage capables de maintenir leurs parents à domicile le plus longtemps possible.

#### Les modalités d'admission

- L'admission au réseau est possible pour les personnes âgées de 75 ans et plus et aux personnes de plus de 60 ans (sur dérogation), vivant à domicile, domiciliées sur le territoire d'intervention du réseau (canton de BELLEME, NOCE, LE THEIL SUR HUISNE et REMALARD), présentant une dépendance modérée à sévère, rencontrant des difficultés pour accomplir certains actes de la vie courante et lors d'une sortie d'hospitalisation.
- Son admission est gratuite, manuscrite et volontaire ;
- La demande d'adhésion peut être faite par la personne elle-même, son entourage ou tous professionnels médico-sociaux ;
- Dans tous les cas, l'admission ne se fait qu'avec l'accord de son médecin traitant.

#### Coordonnées du Réseau :

Réseau de santé gérontologique du sud Perche . Ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Adresse : hôpital local de Bellême, 4 et 28 rue du Mans, 61130 Bellême.

Tél./Fax : **02 33 25 14 82**. Mail : [reseau.gerontologique.perche@orange.fr](mailto:reseau.gerontologique.perche@orange.fr)

Diane Yvon Infirmière Coordinatrice **06.01.71.69.37**

### petit séjour à Saint Martin du Vieux Bellême

Sur notre jolie commune en lisière de forêt, des **gîtes** et des **chambres d'hôtes** sont à votre disposition, pour une nuit, un week-end, ou plus encore !!!

#### Les gîtes



Le gîte de Mr et Mme LALOUET peut recevoir 4 personnes dans une maison typique percheronne.

tel : 02.33.28.07.00



Le gîte de Mme CHEMEL peut recevoir 9 personnes dans un ancien moulin du 16<sup>ème</sup>.

tel : 02.33.28.07.00

#### Les chambres d'hôtes

Chez Mme KUNSTLICH vous disposez de 2 chambres de 2 personnes.

tel : 02.33.73.30.65



Chez Mme COCQ vous disposez de 1 chambre pour 2/3 personnes.

tel : 02.33.73.14.67



SL

## la commune

### recensement agricole

Tous les dix ans, il permet une photo précise du monde agricole ; ce recensement qui a débuté **en septembre 2010** se terminera **en avril 2011**.

L'enquête est conduite auprès de 500 000 chefs d'exploitations agricoles par près de 3 000 enquêteurs. Dans la région Basse-Normandie 130 enquêteurs sont mobilisés.

#### Pourquoi un recensement agricole ?

Mené tous les dix ans, il concerne toutes les exploitations en France : 25 000 pour la Basse-Normandie. Ce recensement agricole est piloté par la direction régionale de l'Agriculture. C'est un instrument essentiel pour les politiques publiques et permet aussi d'appréhender l'évolution du monde agricole, de comparer les données avec d'autres pays.

#### Qui est interrogé ?

Toutes les exploitations agricoles, même les plus petites, que l'agriculture soit l'activité principale ou secondaire. Jusqu'au mois de mars 2011 les enquêteurs se rendront dans les exploitations pour des entretiens d'environ 1h30.

#### Sur quoi ?

Cultures, cheptels, équipement, fertilisation... Environ 700 données sont collectées et saisies directement sur ordinateur.

De nouveaux thèmes seront également abordés : production d'énergies renouvelables, diversification de l'activité, modes de commercialisation des produits.

#### Quand aura-t-on les résultats ?

De premiers éléments seront dévoilés à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2011. Cartes interactives, fiches thématiques ... Les données, du niveau local à national, seront disponibles sur internet. Aucun résultat individuel n'est diffusé. **FS** *Pour en savoir plus <http://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010>*

### modification de la signalisation routière

Afin d'améliorer la **sécurité routière**, le conseil municipal, avec l'appui technique d'une entreprise spécialisée et les recommandations du Conseil Général, a décidé de **modifier les règles de circulation** dans certains secteurs de la commune.

Plusieurs "**cédez le passage**" ont été installés au lieu dit les Croisettes situé dans le bourg. Dorénavant, les véhicules qui traversent Saint Martin et ceux qui débouchent du chemin de Mont Poirier devront ralentir pour franchir ce carrefour. Ces nouvelles règles de circulation, qui répondent à la demande des riverains, permettront de diminuer la vitesse des automobilistes.

Sur la route départementale 455, entre le rond point de la Marcissière et le quartier du Nouveau Monde, les **limites d'entrée et de sortie d'agglomération** ont été modifiées et la vitesse relevée à **70 Km/H** dans la partie non bordée d'habitations. Ces modifications validées par les services du Conseil Général rendront plus cohérente la vitesse des automobilistes qui circulent entre le rond point et l'entrée du quartier.

Toujours dans ce secteur, un **passage piétons** a été créé au lieu dit Eclopechat.

La **limite de la commune** a également été modifiée sur la route qui relie le bourg à la route de Mortagne au Perche. L'entrée du village commence désormais dès le carrefour du hameau de la Bruyère. Un panneau de **limitation de vitesse (70)** est posé au lieu dit N°2

Des panneaux d'informations indiquant le lotissement **l'Orée du golf** et le lieu dit **Le Champ des 3 coins** ont été installés. **DM**

### acquisition d'un tracteur

Depuis le mois de juin vous n'avez pas été sans croiser notre employé communal sur le nouveau tracteur de la commune.



En effet le conseil municipal a décidé de remplacer cet outil de travail indispensable au bon fonctionnement et à l'entretien de notre commune.

L'ancien tracteur MASSEY FERGUSON immatriculé en avril 1978 avait presque 10 000 heures au compteur. Sur la période **(2006- 2010)** 12 622 € de travaux de réparation se sont avérés nécessaires (embrayage, radiateur et entretien divers). Au mois d'avril notre tracteur se trouvait une fois de plus immobilisé pour de nouveau un problème de radiateur.

Un groupe de travail de 4 personnes fut donc constitué pour contacter les concessionnaires de notre région. Après quelques semaines de recherche (10 concessionnaires ont été sollicités) le conseil municipal a opté pour ce JOHN DEERE 85 cv, quatre roues motrices, équipé d'un chargeur et d'un godet de 2 mètres, immatriculé en 2002 (5 000 heures) pour un prix de revient **23 500 € ht** ( achat 26 000 € - reprise 2 500 €)

Ce tracteur correspond aux besoins de notre commune, c'est à dire broyage, grattage, chargement, transport matériaux, déneigement et travaux divers.

Pour conclure cet investissement permet de traiter le maximum de travaux au quotidien, évitant ainsi de faire appel à une entreprise extérieure.

Pour l'instant une seule entreprise privée intervient pour l'élagage des chemins pédestres. (15 kms de chemins pédestres sur notre commune)

Une étude va être menée pour voir si à moyen terme il est opportun d'effectuer des travaux d'élagage avec notre tracteur. **FS**

## palmarés

Le 15 novembre 2010, dix nouvelles communes ornaïses viennent d'être récompensées pour un an de bonnes pratiques à l'utilisation des produits phytosanitaires et obtiennent le label « une feuille ». Parmi celles ci figure **la commune de Saint Martin du Vieux Bellême**.

Traiter moins et mieux les espaces publics ou ne plus utiliser de produits phytosanitaires, c'est-à-dire de pesticides, tel est le principe fondateur de la charte d'entretien des espaces publics que signent peu à peu depuis 2006 les collectivités du département sous l'impulsion du Conseil général de l'Orne et du syndicat départemental de l'eau.



### Que signifie le label une feuille ?

**Label « une feuille »**, **TRAITER MIEUX, niveau 1**, c'est bien connaître les produits pour mieux les utiliser en termes d'usage et de dosage, c'est apprendre à étalonner c'est-à-dire à adapter la pulvérisation à chaque usage, c'est bénéficier d'un audit pour mettre les conditions de stockage et le matériel aux normes, c'est connaître les règles de nettoyage, d'élimination des déchets, de protection des utilisateurs...

Poursuivons nos efforts **pour obtenir les niveaux supérieurs** :

- niveau 2, **TRAITER MOINS**, label "deux feuilles",
- niveau 3, **NE PLUS TRAITER DU TOUT CHIMIQUEMENT**, label "trois feuilles".

(Source <http://www.caffarelli.fr> et communiqué de presse du Conseil Général du 16/11/2010). **GB**

## événements

### remise de dictionnaires le 31 août 2010

Pour la deuxième année consécutive le Maire, Luc DE ROMANET, entouré des membres du conseil municipal a remis 12 dictionnaires d'anglais aux enfants de la commune.



Ce fut le moment pour le maire de rappeler aux enfants que parler plusieurs langues est essentiel.

"Le dictionnaire est un outil qui vous accompagnera tout au long de votre scolarité".

Après la remise des dictionnaires, ce fut l'occasion d'échanger avec les parents, moment convivial permettant aux uns et aux autres de se connaître. **FS**

### l'histoire du Perche

**Philippe SIGURET**, historien, ancien inspecteur général des monuments historiques, auteur notamment des *cahiers percherons*, spécialiste incontesté du Perche, a tenu une conférence ce jeudi soir 22 juillet 2010. Une soixantaine de personnes a assisté à cette conférence

sur les origines du Perche et du village, village de Saint Martin du Vieux Bellême qui est plus ancien que Bellême.



Quelques extraits de la conférence « Plus de trente églises ont été dédiées à Saint Martin, les villages du Perche étant souvent placés sous la protection d'un saint... »

Si l'on observe la toponymie des noms des bourgs, les noms en Cour par exemple Courgeoust, Courthioust ou Courboyer, cela signifie que ce sont d'anciens domaines francs. Quand Clovis est arrivé dans le Perche, la région était considérée comme sauvage, lieu d'impunité pour les brigands qui se cachaient dans les forêts... Le défrichement au sud du Perche va s'accélérer pour laisser place aux cultures. Une partie du Perche sera donnée aux moines qui vont poursuivre le défrichement... »

*Vous pouvez retrouver « L'HISTOIRE DU PERCHE » par Philippe SIGURET en librairie. **FS***

### nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et la municipalité est à leur disposition pour tout besoin.

- Mme et M **BOTHINEAU**, Monique & ALAIN

- Mme **DOYER ANNICK**
- Melle **EMAURY FLORENCE**
- Mme **LEPLEUX ANITA** et sa fille **PREVEL MAUREEN**
- Mme **RITZ, MARIE-FRANÇOISE**

## comité des fêtes de saint martin du vieux bellême

### assemblée générale

Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale le 3 septembre 2010 en présence d'un public restreint. La présidente après avoir présenté le rapport moral a détaillé le bilan financier positif pour un solde créditeur de 6 320 €. Au cours de son intervention la présidente a tenu à remercier la municipalité pour sa subvention annuelle.



**COMMELEIN** vice président, **Aline PILLOUX** trésorière, **Michèle THOMELIN** trésorière adjoint, **Laurence VAN CRAEYNEST** secrétaire, Les membres sont : **Fernand GARNIER**, **Marie Madeleine GARNIER**, **Noël POURCHET**, **Olivier DENIS** et **Jean Pierre THOMELIN**. FS

Mme **Isabelle DUGUE** a également remercié le personnel communal pour son aide tout au long de l'année et le conseil municipal pour son soutien.

Au cours de cette soirée il a été présenté le programme des activités pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2010 et le premier semestre 2011. (Dates dans la rubrique AGENDA)

Le nouveau bureau est composé :  
d'**Isabelle DUGUE** présidente, **Michel**

### cérémonie du 11 novembre 2010



Sous une pluie battante, Le Maire **Luc DE ROMANET** a rendu hommage aux soldats morts pour la France et a lu le message du secrétaire d'état **Hubert FALCO**.

A l'issue de la cérémonie aux monuments aux morts, un apéritif était servi dans les locaux de

l'ancienne mairie.

Ce fut ensuite le moment de se rendre dans la salle des mariages pour prendre part au déjeuner offert par les membres du CCAS et le conseil municipal aux habitants de la commune ayant plus de 65 ans. Plus de 85 personnes étaient présentes pour apprécier le menu préparé par le traiteur du restaurant « l'ESCALE » de BELLÊME. Dans une ambiance sympathique le repas s'est prolongé jusqu'en fin d'après midi.



*Les membres du CCAS rappellent que le repas annuel s'adresse aux personnes seules ou aux couples (si l'un des deux à plus de 65 ans) ayant atteint ou dépassé les 65 ans dans l'année. Beaucoup d'entre vous n'ont pas encore participé à cette journée. C'est un moment fort de la vie locale, aussi nous vous invitons à nous rejoindre dès 2011. Bloquez dès maintenant votre agenda « 11 novembre 2011 » FS*

### loto du comité des fêtes

Le deuxième loto de l'année 2010 du comité des fêtes de la commune a eu lieu le dimanche 7 novembre dans la salle des fêtes de SERIGNY.



Plus de 180 joueurs se sont présentés en espérant gagner les principaux lots. En effet ce loto était bien doté : Horloge comtoise, sèche linge, table basse, diable, réfrigérateur, téléviseur LCD etc.



**Bravo aux membres du comité des fêtes pour cette organisation de cet après-midi récréatif. FS**

## état civil

### naissance

07 juin 2010 : **MARIAM HILLARD**.

### mariages

26 juin 2010 : **GILLES PARIS & INGRID THERY**.  
31 juillet 2010 : **VINCENT SABINE & AURÉLIA COUTURIER**  
29 octobre 2010 : **JACQUES LANGEARD & CÉCILE PERRIGAULT**  
13 novembre 2010 : **STÉPHANE BESSON & VÉRONIQUE HERNOUT**

### décès

02 juin 2010 : **NION MAXIME, 86 ans**.  
17 juillet 2010 : **DUTEIL MADELEINE, née JARDIN, 88 ans**.  
09 août 2010 : **BROSSE CÉCILE née CHARRON, 91 ans**.  
12 septembre 2010 : **LEVASSEUR MAURICE, 95 ans**.  
25 septembre 2010 : **BAILLOU THÉRÈSE née DOURDOINE, 79 ans**.  
31 octobre 2010 : **BEAUTÉ Raoul, 88 ans**.  
10 novembre 2010 : **HERVÉ Renée, 99 ans**.

## agenda

**18 DÉCEMBRE 2010** : NOËL DES ENFANTS DE LA COMMUNE

**8 JANVIER 2010, 18 H** : VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

**12 JANVIER 2011, 15 H** : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB DES ANCIENS

**26 FÉVRIER 2011** : PAËLLA DU COMITÉ DES FÊTES

**03 AVRIL 2011** : LOTO DU COMITÉ DES FÊTES DE SAINT MARTIN (à **SERIGNY**)

**18 JUIN 2011** : FÊTE DE LA MUSIQUE

**19 JUIN 2011** : FÊTE COMMUNALE ET VIDE GRENIER

**2010-2011** : PLANNING DE LA CHASSE EN FORÊT DE BELLÊME, SE REPORTER À LA FEUILLE JOINTE À CE BULLETIN

## civisme

### Dépôts sauvages

Nous rappelons à tous les administrés que les **déchets verts (tonte de pelouses, taille d'arbustes....) doivent être compostés ou déposés à la déchetterie.**

En aucun cas ils ne doivent être abandonnés sur le domaine public (talus, fossés etc.). **DM**

## expression libre

### vu dans la presse

#### DÉCOUVERTE DU PERCHE EN ATTELAGE



" Un groupe de randonneurs du Loiret vient de passer une semaine dans le Perche afin de découvrir la région au rythme du pas des chevaux. « Pascale Charlier, responsable du groupe, a contacté la Maison du Tourisme de Bellême, qui l'a orienté vers notre association, « Attelages en Pays bellêmois » explique Gérard Beauté, dont l'objectif est de valoriser l'attelage dans le Perche, et plus particulièrement sur notre territoire. Depuis une dizaine d'années, chaque été, elle organise une randonnée sur une semaine, en étoile, pour un groupe d'amis d'environ 15 personnes et 12 chevaux. Cette année, elle a opté pour le Perche. Le lieu d'accueil pour les chevaux était au centre équestre du Haut Val, à proximité du golf de Bellême, celui du groupe au gîte **Le Moulin-Neuf à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême**, situé près de la forêt. J'ai tracé pour ce groupe 3 circuits, utilisant dans la mesure du possible les chemins ruraux accessibles aux attelages, au départ de Bellême » C'est ainsi que 6 cavaliers, 2 meneurs, 2 passagers en attelage, 8 chevaux, (.....), et 2 voitures hippomobiles, ont sillonné les forêts de Bellême, de Reno-Valdieu, (.....), ainsi que les circuits menant à Saint-Ouen-de-la-Cour, Nocé et Igé.

Une jolie façon de découvrir la région percheronne qui se prête particulièrement bien à ce mode de transport."

Image et texte extraits de « Ouest-France/Basse Normandie/Bellême édition du 3 août 2010 ». Vous pouvez retrouver l'association sur le site <http://attelagesbellemois.voila.net>

GB

### citation



Composition photo : Jean Léo DUGAST  
avec un texte de Lao-Tseu.

**Rappel : Saint Martinois, la rubrique EXPRESSION LIBRE vous est réservée**

Vous avez une **passion** ....faites-nous la partager.

Une **anecdote** concernant la commune, son histoire, ses habitants, son passé, son patrimoine ... racontez-nous.

Un métier **captivant** ou une activité..... faites-nous les découvrir.



Vous avez eu un **coup de cœur** pour un film, un livre, un reportage, une exposition, un concert ... communiquez-nous votre enthousiasme.

Vous êtes membre d'une **association**.....faites-nous la connaître.

Une **proposition** pour l'amélioration et le devenir de la commune....elle sera étudiée avec attention.

## bellême bois

Une page entière est consacrée à l'entreprise Bellême Bois dans un hors série édité par publihebds SAS

### " Une société multicartes

*Parquets, tuiles, portes, volets ... l'entreprise Bellême Bois joue la carte de la diversité. Depuis le rachat de la scierie et de la manufacture en 1990, avec son frère Dominique, Jean-Louis Chalmandrier n'a eu de cesse de faire évoluer sa société en une entreprise porteuse sur un secteur singulier. «Quand j'ai démarré l'activité, il y avait 8 600 scieries en France, maintenant il n'en reste que 1 400. Le secteur du bois a connu une modification brutale de son activité comme les agriculteurs ont pu le vivre dans leur domaine. Une sélection s'est donc opérée», explique le responsable de la structure. Les forêts de l'Ouest de la France produisent de nombreuses essences de bois pouvant répondre à toutes sortes d'emplois. Bellême Bois a su adapter les produits issus de la forêt à l'habitat.*

*Les grumes sont sciées à Mortagne au Perche, une partie des produits revient à St Martin pour être séchée et parfois rabotée et ainsi transformée en plancher, lambris, lames de terrasses, etc. «Nous exportons 30 % de production vers l'étranger : Angleterre, Italie, Espagne ou Allemagne». Et parce que les professionnels ne sont pas leur unique cible, leur clientèle est constituée de négoce de matériaux écologiques à hauteur de 30 %.*

*Fort de sa réussite, Jean-Louis Chalmandrier croit en sa production et son savoir-faire.... Pour mener son objectif à terme, il a décidé de s'associer avec huit autres scieries ornaise, eurélienne et oisienne sous l'égide de la société Lamichène. Ensemble, ils produisent des frises et avivés en chêne. Des bois de qualité certifiés Programme de reconnaissance des certifications forestières (PECF)."*

### "Bellême Bois produit des douelles de tonneaux

#### De belles futaies pour de grands crus

*Cabernet Sauvignon, Pinot ou Merlot n'auraient pas la même saveur sans le parfum boisé des futaies du Perche. La scierie Bellême Bois, basée à Saint Martin du Vieux Bellême, en a fait l'une de ses activités phares. Même si elle est pourtant la moins connue du grand public. «Nous fabriquons des douelles pour réaliser des tonneaux depuis 1995», explique Jean-Louis Chalmandrier, responsable de l'entreprise. «Nos futaies du Perche sont réputées pour bien faire vieillir les grands crus du Bordelais ou du Bourgogne.» Ce savoir-faire, le passionné de forêt a dû le mettre au goût du jour dans le Perche. «Contrairement à d'autres régions, cette pratique n'a pas toujours existé dans le secteur. Il y en avait un peu pour conserver le calvados mais c'est tout. C'est plutôt un métier qui était exercé dans le Centre de la France ... et directement sur place : en forêt», explique-t-il.*

#### Un savoir-faire

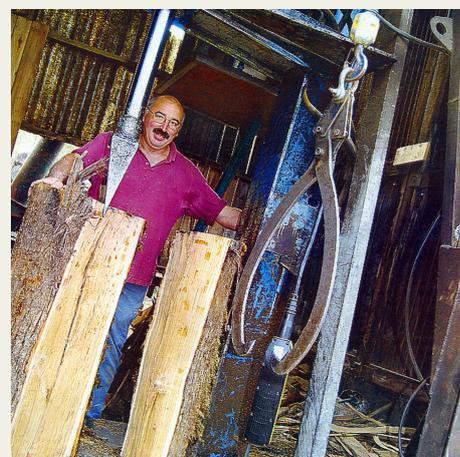
*Désormais, le procédé de fabrication a bien changé*

*Au sein de la structure, basée à quelques centaines de mètres du majestueux espace forestier Bellêmois, ce sont six employés qui s'affairent chaque jour à concevoir ces douelles de bois essentielles à la fabrication des fûts ... afin de satisfaire le nez des adeptes de bon vin. Pour mener à bien leur mission, délicate, les employés doivent agir avec un doigté particulier.*

*Car, comme tout bon matériau qui se respecte, le bois nécessite la plus grande attention. Il faut d'abord bien choisir la variété d'arbre. «Toutes les planches ne sont pas étanches, exceptées celle du chêne », explique le spécialiste. Les troncs des arbres, issus généralement des futaies de la forêt de Réno-Valdieu, doivent donc être fendus selon un procédé bien spécifique, puis calibrés à la scie. Un procédé qui nécessite de s'adapter à la nature de l'essence. «Le bois de printemps est constitué de nombreux réseaux vasculaires alors que le bois d'été est plus dur». D'autant qu'en fonction de son accroissement, c'est-à-dire son âge, l'arbre sied à différents cépages. Une variété de parfum et de saveurs, qui régaleront les amateurs..."*

Pour en savoir plus sur Bellême Bois consulter son site : <http://www.bb61.fr>

Image et texte extraits d'un hors série édité par publihebds SAS, intitulé L'OR VERT de l'Orne en vente chez les marchands de journaux. Document actualisé pour ce bulletin. GB



## résultat enquête

### ANALYSE DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION JOINTE AU BULLETIN MUNICIPAL N°7

Un très faible nombre de retours (22 sur 360 bulletins distribués), c'est peu car cela ne nous permet pas de faire des statistiques fiables avec les réponses obtenues. Cependant, à la lecture des coupons retournés, vos avis sont positifs et nous encouragent à poursuivre nos efforts d'information et de communication envers vous.

Tout d'abord la moyenne des notes que vous avez attribuées à notre bulletin est de 8,5 sur 10.

Tous les retours trouvent que le bulletin est un support d'information approprié. La grande majorité des rubriques proposées semble vous intéresser.

Enfin nous avons noté des suggestions judicieuses de la part de certains lecteurs, nous essaierons dans la mesure du possible d'en tenir compte.

Nous nous devons de faire un point sur ces retours de questionnaires.

Merci aux personnes qui ont consacré un peu de leur temps et qui ont eu l'amabilité de répondre.

Quant aux autres personnes, nous espérons vivement que leur regard sur le bulletin se rapproche des opinions exprimées ci-dessus. Bonne lecture. JML

## informations pratiques

### location de la salle

#### Habitants de la Commune

1 jour	120 euros
2 jours	180 euros

#### Habitants Hors commune

1 jour	160 euros
2 jours	240 euros

### horaire déchetterie

L'espace propreté de Bellême est ouvert tous les jours de 10 h à 18 h sauf les jeudis, dimanches et jours fériés.

### horaire déchetterie Colonard

La déchetterie est ouverte tous les après-midi du lundi au vendredi de 14 heures à 17 heures.

### columbarium

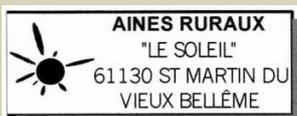
Un columbarium a été installé dans le cimetière communal. La concession de :

**15 ans est à 220 €.**

**30 ans est à 400 €.**

Il faut ajouter **30 €** d'ouverture de case.

Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de mairie.



L'assemblée générale du club aura lieu le mercredi 12 janvier 2011 à 15 h dans la salle des fêtes.

Le club fonctionne tous les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> mercredi après-midi de chaque mois.

En préretraite ou en retraite, vous êtes les bienvenus pour vous détendre dans la bonne humeur et l'amitié

Si vous avez des idées d'animations ou de jeux, nous les mettrons en œuvre suivant les moyens du club.

Adhésion : 15 € pour l'année, assurance comprise.

### mairie

**OUVERTURE** : Lundi & Mercredi de 9 h à 12 h  
Mardi de 14 h à 18 h & Jeudi de 14 h à 17 h.  
Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.  
**Tél. 02 33 73 03 05 - FAX. 02 33 25 97 09**  
Courriel :



#### Vous êtes branchés Internet ?

Si vous souhaitez recevoir, par courriel, les bulletins, ainsi que les dates et les ordres du jour des réunions du Conseil Municipal, puis les comptes rendus de ces réunions, communiquez votre adresse de courriel à l'attention du secrétariat [mairiestmartinduvieuxbelleme@wanadoo.fr](mailto:mairiestmartinduvieuxbelleme@wanadoo.fr)

*Pour votre information, les documents cités ci-dessus sont affichés et consultables en mairie.*

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.

#### Vous voulez mieux connaître votre commune ?

Allez sur le site <http://www.annuaire-mairie.fr/mairie-saint-martin-du-vieux-belleme.html>

#### Cadastre – direction des services fiscaux

La direction générale des impôts a ouvert un site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) qui permet d'accéder au plan cadastral par Internet. Désormais, les internautes peuvent rechercher, consulter et commander des planches de plan.

**Pour vos demande d'État civil** : CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ – PASSEPORT - SORTIE DE TERRITOIRE  
**CARTE NATIONAL D'IDENTITÉ (CNI)** : Délai d'obtention 2 à 4 semaines. Pièces nécessaires pour toute demande de CNI : extrait ou copie intégrale de l'acte de naissance, livret de famille et justificatif de domicile + 2 photos respectant les normes de dimensions 3.5 x 4.5 pour toute demande + ancienne carte si renouvellement. Validité 10 ans.

**PASSEPORT** : 2 à 4 semaines, validité 10 ans. S'adresser aux mairies de Mortagne au Perche, de Rémalard et du Theil sur Huisne. La mairie de St Martin n'est plus habilitée pour recevoir les demandes.

**AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE** : en mairie, présenter la CNI du mineur.

**EXTRAIT DE NAISSANCE** : Mairie du lieu de naissance, par simple courrier (prévoir une enveloppe timbrée pour le retour+ copie de votre CNI) ou demander par internet sur le site <http://www.vos-demarches.com/>

*Le 39 39 : numéro unique d'accès à un dispositif de renseignement interministériel.*

#### Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.

### Espaces réservés aux annonceurs, artisans, commerçants & associations de la CDC du Pays Bellêmeois.

Prendre contact avec le secrétariat de la mairie pour connaître les conditions des insertions publicitaires.

Grand Format	12 x 7,5
Petit Format	7 x 7,5

La commission « INFO/COM » précise que :

Le Bulletin Municipal est entièrement conçu, rédigé et mis en page par les membres de la dite commission et le secrétariat de la mairie, seuls les frais d'impression sont à charge de la commune et/ou de sponsors. Le coût par exemplaire est de 0,79 € TTC.

Le bulletin N° 8 est imprimé en **360 exemplaires** par le secrétariat de la mairie. Par souci d'économie, les bulletins sont distribués par l'ensemble des conseillers municipaux dans les quartiers proches de leur domicile. Le bulletin est consultable sur le blog de Jean François de Caffarelli <http://www.caffarelli.fr>

COMMISSION INFO/COM : G.Beaute, J.M.Legros, S.Letourneur, D.Maisonnier, L.de Romanet, F.Stagnol, D.Vallée (Photos G.Beaute, J.L.Dugast, S.Letourneur, F.Stagnol)